

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

COMMISSION DES ÉTUDES ET DE LA RECHERCHE

DÉCISION 208CR-2015-1135

Évaluation du programme de maîtrise en microbiologie appliquée du Centre INRS–Institut Armand-Frappier

– Rapport final d'évaluation, réalisé par le comité institutionnel d'évaluation

ADOPTÉE par la commission des études et de la recherche de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), lors de sa 208^e réunion tenue le 20 mai 2015, sous forme de visioconférence.

CONSIDÉRANT l'article 77 du Règlement général 3 *Les études de cycles supérieurs* de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT l'article 10.5.1 d) du *Règlement de régie interne de l'INRS* (Règlement 1);

CONSIDÉRANT le processus d'évaluation prévu à la *Politique d'évaluation des programmes d'études de l'INRS* (la « Politique »);

CONSIDÉRANT les décisions 197CR-2013-1025, 204CR-2014-1087 et 206CR-2015-1115 de la commission des études et de la recherche, respectivement en date du 19 septembre 2013, du 18 septembre 2014 et du 5 février 2015, concernant la nomination des membres du comité d'évaluation interne, du comité d'évaluation externe et du comité institutionnel d'évaluation du programme de maîtrise en microbiologie appliquée du Centre INRS–Institut Armand-Frappier;

CONSIDÉRANT le rapport final d'évaluation, rédigé par le comité institutionnel d'évaluation, soumis pour avis à la commission des études et de la recherche;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité institutionnel d'évaluation dans ledit rapport;

Sur proposition de Isabelle Plante
Appuyée par Jean-François Blais

IL EST PROPOSÉ

1. Prendre acte du rapport final d'évaluation du programme en microbiologie appliquée du Centre INRS–Institut Armand-Frappier, réalisé par le comité institutionnel d'évaluation, tel que joint en annexe, et approuver la mise en œuvre des recommandations prévues audit rapport.
2. Mandater le directeur scientifique et le directeur du Centre INRS–Institut Armand-Frappier pour mettre en œuvre les recommandations du rapport final d'évaluation ainsi que pour déposer à la commission des études et de la recherche un rapport d'étape dans l'année suivant le dépôt du rapport précité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :
Lana Fiset
Secrétaire générale